



**PRÉFET
DU NORD**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires et de la mer**

Lille, le - 1 MARS 2023

Monsieur le Maire,

Je vous prie de trouver, conformément à l'article R 214-37 du code de l'environnement, un exemplaire du dossier de déclaration déposé en date du 07 juin 2022 par l'EARL DU PAVE, ainsi que copie de l'accord de Monsieur le Préfet, concernant l'opération suivante : **exploitation d'un forage parcelle ZA63 pour un volume annuel maximum de 134000 m³**.

Vous trouverez également, pour affichage en mairie durant une période de un (1) mois minimum, copie de la confirmation d'accord tacite de monsieur le Préfet concernant cette déclaration.

À l'issue de cet affichage, je vous saurais gré de bien vouloir me retourner un certificat d'affichage correspondant signé à l'adresse indiquée ci-dessous ou par mail : ddtm-pe@nord.gouv.fr.

L'Unité Police de l'Eau se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire concernant ce dossier, enregistré sous le numéro **59-2022-00099** (mail : ddtm-pe@nord.gouv.fr).

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

La Responsable du Service
Eau Nature et Territoires,

Hélène SOLVES

Copie au Service Territorial Centre de la DDTM

Monsieur le Maire
de la Commune de Rumilly-en-Cambrésis
70, place du Général de Gaulle

59281 RUMILLY-EN-CAMBRESIS

Réf. : **189/PE** (envoi par mail)

Adresse : 62 Boulevard de Belfort, CS 90007 - 59042 LILLE Cedex
Tél. : 03 28 03 83 00

Horaires d'ouverture et modalités d'accueil sur : www.nord.gouv.fr

Suivez-nous sur : facebook.com/prefetnord - twitter.com/prefet59 - linkedin.com/company/prefethdf/